

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 25 OCTOBRE 1962.-

III) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62_456 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant for-
mation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, assurera à compter du 20 Octobre
1962, l'intérim du Ministre de l'Agriculture et de la Coopéra-
tion pendant l'absence de M. Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COPIATIONS:

F.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	12
E.S.P.A.S.	1
J.O.R.D.	1


Hubert MAGA